VOL. LIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 20 MAI 1925 — No 26

ABONNEMENTS
Canada, par année $2.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

MEIGHEN

Nous reproduisons ailleurs un article intitulé : “Voyons, Fernand!”, et signé Armand Lavergne, article publié d'abord dans “L'Homme libre” et reproduit par “La Minerve” de Montréal.

Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans le débat entre Fernand et M. Armand Lavergne, mais nous croyons de notre devoir de relever une phrase du journal “Le Canada”, citée dans cet article. Cette phrase, la voici :

“Ce manque [illegible] de quelque imprudence quand on songe que M. [illegible] appartient au parti de M. Meighen sous le régime duquel la langue française a eu tant à souffrir”.

S'il n'y eût au Canada que le “Canada” de Montréal et le “Soleil” de Québec à écrire et à propager continuellement cette idée d'un Meighen anti-français, nous n'en aurions cure; ces deux journaux n'ont jamais eu d'horizons plus élevés que le parti qu'ils servent, et, sous la plume de leurs rédacteurs les causes les plus nobles ont toujours été rabaissées au niveau de leurs intérêts politiques.

Malheureusement cette idée d'un Meighen anti-français, à force d'être répétée, rééditée, redite encore et encore, trouve trop facilement faveur chez d'autres journaux mieux intentionnés, plus sincères; chez des journaux qui devraient, il nous semble, en toute justice, réagir contre ce mouvement, au lieu d'aider à sa propagation, soit par le silence ou la citation trop facile de ces appels d'énergumènes.

Tout homme, quelqu'il soit, ne fût-il qu'un malheureux politicien, a droit à la simple justice que, d'ordinaire, on se donne entre homme et homme.

Ceux qui accusent M. Meighen d'être un anti-français, font erreur et commettent une grave injustice contre cet homme politique; et les Canadiens-français, pas plus que les autres, n'ont le droit d'être injustes envers les autres.

Que ceux qui n'aiment pas M. Meighen, luttent contre lui, visière levée, avec les armes de la vérité en mains, c'est leur droit et nous n'avons rien à y dire.

Que ces messieurs l'attaquent à ses actes politiques qu'ils n'aiment pas, c'est leur droit; qu'ils le tancent sur ses faiblesses ... ma foi, qu'ils y aillent — si ça peut leur faire plaisir — d'autant plus que, vraisemblablement, ils sont, eux, impeccables, et que, parconséquent, ils ont là tous les droits ... mais que l'on se complaise continuellement dans la calomnie contre un homme politique, parce qu'on ne l'aime pas, ou qu'on le craint, cela dépasse certainement toutes les limites de la bienséance et du droit.

Non seulement M. Meighen n'est pas anti-français, mais il a, de tout temps, été un ami des Français.

Que M. Meighen, chef de parti, ait dans ses troupes des ennemis des Français, des mangeurs de “canayens”, cela, c'est indéniable. Mais si ses détracteurs veulent être justes, ils devront reconnaître que, de ces mange-“canayens”, il s'en trouve partout, chez les libéraux, chez les progressistes, chez les travaillistes et même chez des organisations qui se croient bien supérieures aux vilains partis politiques.

M. Meighen doit être jugé d'après ses paroles et ses actes personnels. Or, M. Meighen est un homme du Manitoba et, bien que député à Ottawa, c'est ici, au Manitoba, qu'il a agi et qu'il a exercé ses droits de citoyen et d'électeur.

Nous parlons avec connaissance de cause, puisque nous avons, ici, depuis au-delà de vingt ans, pris part aux mêmes luttes et que nous avons combattu dans les mêmes batailles.

M. Meighen a été, au Manitoba, de tous temps, un défenseur des droits constitutionnels de la minorité française et catholique de notre province, et quand, de n'importe quelle partie du Canada que ce soit, on l'accuse d'être anti-français, on le calomnie; et quand ces accusations viennent de la part de Canadiens-français, ces accusations deviennent des calomnies encore plus odieuses et plus lamentables.

Encore une fois, personne n'est obligé de le suivre comme chef politique, personne n'est obligé de l'aimer et, puisque c'est un homme politique, et que, parconséquent, il est au blanc, quiconque le veut aussi, peut l'attaquer, mais personne n'a le droit de tirer dessus avec les flèches empoisonnées du mensonge.

M. Meighen a pu, durant la guerre, suivre une politique qui n'était pas du goût de tout le monde; nous ne contesterons à personne le droit de différer d'opinion avec lui sur ce sujet; mais, sûrement, personne n'osera lui contester, à lui aussi, son droit absolu de penser et d'agir comme il a cru bon, à ce moment critique, non seulement du Canada, mais de tout les pays du monde civilisé.

Quel crime a-t-il donc commis, pour qu'on s'acharne sur lui comme s'il était un bourreau?

Canadien-anglais, citoyen britannique, quand il a cru que la puissance de sa mère-patrie, et que le sort de l'Empire britannique étaient sérieusement menacés par les hordes allemandes, il s'est levé debout comme un fils bien né, et il a offert son concours, tout son concours pour la défense du trône de son pays et pour la sécurité de l'Empire dont il est un des fils.

Depuis quand est-il criminel d'aimer son pays et de se porter courageusement et fièrement à la défense de son roi?

S'il fut alors criminel, comment se fait-il que de tous ceux qui ont alors fait partie du gouvernement de guerre, il soit le seul que l'on pourchasse et que l'on veuille bannir de la vie publique!... Est-ce simplement parce qu'il était bleu et que les autres étaient rouges, ou bien, est-ce encore, parce qu'il a le courage de ses convictions et que les autres ont plus de veulerie que de fierté?

Meighen n'a pas inventé la conscription. Quand le gouvernement de guerre a été formé, la loi de conscription était déjà dans nos statuts; Meighen et ses collègues en ont adouci les rigueurs par une loi d'exemption dont plusieurs ont profité et ils ont mis la loi en opération sur le pressant appel de toutes les nations alliées, parmi lesquelles se trouvaient la France et la Belgique; et sans ce concours du peuple canadien et des Dominions britanniques, il est presqu'indéniable de dire que l'Angleterre, la France, la Belgique seraient passées sous la domination allemande, puisqu'en dernier ressort, il a même fallu l'intervention des Etats-Unis pour repousser l'ennemi hors les murs. Ajoutons que, aux Etats-Unis, comme ailleurs, la conscription a été mise en force.

Notre but n'est pas, aujourd'hui, de discuter sur cette question de la conscription — question libre — mais nous aimerions savoir si la question de conscription est plus importante pour nos compatriotes que la question scolaire manitobaine.

Il est malheureux de le dire, mais il semble que l'on a pu faire presqu'unanimité sur cette question, mais qu'a-t-on fait, en 1896, de Tupper, de Bowell, d'Angers, de Taillon, de Desjardins et de combien d'autres....? Devient-on criminel, simplement par le fait, que l'on appartient au parti conservateur?

Tandis que l'on s'évertue à cravacher Meighen, l'ami de la minorité française du Manitoba, on dorlote, on couronne de gloire certains sénateurs, certains députés libéraux... Que l'on se donne donc la peine de scruter un peu l'histoire politique de notre pays, et que l'on aille voir où étaient plusieurs de ces messieurs au moment des jours les plus sombres de nos propres luttes; que l'on se donne donc la peine de voir où vont leurs embrassements encore aujourd'hui.

Non, la lutte personnelle, que l'on fait à Meighen, n'est pas juste, elle n'est pas digne de nous.

Meighen peut manquer du sourire que l'on aime à voir chez d'autres, mais vraiment, l'homme d'Etat qui, de nos jours, veut se donner la peine de regarder bien en face les problèmes qui nous dévisagent, cet homme d'Etat peut-il se pâmer de rire?

Malgré toutes les richesses que notre pays possède, nous ne sortirons pas de l'ornière où nous sommes ancrés, en nous contentant de crier sur tous les toits que tout va bien.

Les taxes nous écrasent et nos gens s'en vont: l'heure est au travail courageux et sérieux, bien plus qu'aux festins et à l'admiration mutuelle.

M. Meighen est un cerveau merveilleusement organisé; c'est un travailleur et un brave. Il a ses défauts, qui n'en a pas? Il peut ne pas plaire à tout le monde, est-ce là un signe d'infériorité? Mais, chef d'un grand parti, Meighen n'est pas de ceux qui essayent de monter au pouvoir au cri de race et par l'appel aux passions religieuses; il a tout son passé de citoyen manitobain pour témoigner en sa faveur.

Conscient de l'importance, pour l'avenir du Canada, d'une entente cordiale entre les deux grandes races anglaise et française, à l'âge de 50 ans, malgré la tâche ardue de la direction d'un parti politique, Meighen se met courageusement à l'étude du français; plusieurs fois, il parcourt la Province de Québec, pour bien comprendre la mentalité de notre peuple et pour se mettre en mesure d'être plus utile à son pays. Une telle conduite, chez un autre, serait acclamée — et cela se voit tous les jours. — Chez Meighen, on reste froid et l'on ne veut pas même lui faire la faveur d'un bon sentiment; — l'on s'entête à n'y voir qu'une démarche intéressée... Pourquoi?

Meighen a des adversaires politiques qui le craignent, on peut comprendre la raison des cris rauques de toute cette bande; — mais à notre peuple, à notre bon peuple, de par nature généreux et juste, nous demandons de juger l'homme à son mérite personnel, sans faveur comme sans passion, mais sans tenir compte des appels démagogiques de ses adversaires.

Joseph BERNIER.

FANTAISIES POLITIQUES

Là-bas, en Alsace ...

J'ai, là-bas, en Alsace, de très anciens amis que j'aime tendrement. Lui, un vieux, reste fidèle au costume de son pays. Elle, un doux sourire sous sa coiffe emprisonnant ses cheveux blancs. Ils avaient un enfant unique, un garçon. Quand approcha pour lui l'âge de la majorité, l'âge du service militaire, son père l'appela :

—Mon fils, lui dit-il, voilà l'échéance qui approche. Tu vas nous dire adieu et partir pour Paris, où tu feras tes études. Nous ne te reverrons peut-être plus, car nous sommes bien vieux, ta mère et moi, pour voyager. Quand tu auras quitté le pays, tu ne pourras pas revenir. Les autorités allemandes t'arrêteraient comme insoumis. Profite bien de tes derniers jours. Dans une semaine tu partiras...

Quelques années plus tard, le fils de mes amis était de la troupe qui, au début des hostilités, abattait sur la frontière d'Alsace les poteaux marqués de l'aigle noir. Mais il n'a pas atteint la vieille maison familiale qu'ombrageait, en ce chaud mois d'août 1914, la tonnelle de houblon vert. Il est tombé sous les balles des bourreaux de sa patrie.

Aujourd'hui, je me demande avec angoisse ce que doivent penser les deux bons vieux, près du feu de bois qui pétille dans l'âtre clair de la cheminée, tandis que dehors la pluie tombe et tourbillonne....

En Alsace, on suit avidement les luttes politiques de Paris, et mon vieil ami a dû lire le récit de la honteuse séance qui, on se le rappelle, se déroula, il y a quelque temps, au Palais-Bourbon. Il a vu, sans doute, que les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont été outragés par les hommes qui gouvernent la France, et que leur voix a été couverte par les vociférations des énergumènes de la Gauche.

—Vous êtes des Français conditionnels!

Et un autre:

—Vous êtes des Alsaciens et Lorrains. Vous n'êtes pas Français!

Pas Français?.... Ce n'est donc pas assez de s'être battu en 1870, jusqu'à la dernière rencontre et d'avoir souffert, durant cinquante années de résistance, aux menaces, aux promesses, aux flatteries du maître puissant qui régnait à Berlin?

Pas Français?.... Ce n'est donc pas assez d'avoir donné, en 1914, son enfant unique à la France et d'avoir tout sacrifié à la patrie?

Un journal ministériel écrivait encore :

“Puisque l'Alsace et la Lorraine ne veulent pas de nos lois laïques, mieux vaut qu'elles retournent à l'Allemagne, comme le membre gangrené qu'on ampute pour sauver le reste du corps....”

Devant tous ces outrages, qu'a fait le Président de la Chambre? Qu'a dit le chef du gouvernement?

M. Painlevé, alors président de l'assemblée, a frappé de la censure les députés de l'opposition qui se sont élevés avec véhémence contre les insultes. Quant à M. Herriot, l'ancien président du Conseil, il s'est courageusement enfui dans les couloirs.

Mes bons et vieux amis de l'Alsace, je vous ai vu, ce jour-là, avec les yeux de l'âme. Vous, pauvre mère inconsolée, vous vaquiez sans bruit, en refoulant vos larmes, à travers la maison qui vous semblait plus vide que jamais, en vous demandant pourquoi votre enfant s'était sacrifié. Et vous, pauvre père inconsolable, je vous voyais muré dans un silence farouche, et consignant votre porte, comme si la douleur, la honte ou le remords étreignait votre coeur épuisé.

Ce jour là, pour la première fois, vous avez eu l'impression qu'il y avait un mort dans la maison...

Une auto survint

Ah! mes amis, quelle surprise! et quelle émotion!...

Il paraît que, sous l'ancien cabinet, les ministres ne se gênaient pas pour venir au Conseil les mains dans les poches, la pipe aux dents, en veston râpé, en culotte à jour ou rapiécée. Cette tenue symbolisait, disait-on, l'état de nos finances.

M. Caillaux a voulu donner à ses prédécesseurs, et à ses copains du jour une leçon d'élégance. Il estime qu'on n'entre pas dans un ministère comme dans une barraque foraine.

Il est allé au Conseil, lui, dans une merveilleux automobile, avec deux laquais galonnés portant cocarde. Encore, cet aristocrate regrettait-il qu'à l'exhibition de ses laquais, il ne pût ajouter celle des chevaux; la housse et le caparaçon auraient complété la livrée, et vraiment deux beaux chevaux, qui secouent la tête et la queue font autrement bien pour le décor qu'un démocratique moteur qui se contente de ronfler et d'asphyxier les passants.

Pourtant une magnifique limousine et deux laquais

(A suivre en page 4)

LA JEUNE POESIE CANADIENNE

Quand, au XVIIe siècle, les aïeux des Canadiens-Français d'aujourd'hui arrivèrent sur les bords du Saint Laurent, venant du Perche ou de l'Aunis, de Picardie ou du Maine, ils savaient des chansons qu'ils avaient si souvent chantées dans les fermes, à la veillée, ou le long des chemins, en allant à la charrue: “A la claire fontaine”, “Sur le pont d'Avignon”, et les autres. Ils ne [illegible] et ces vers simples ont été, hélas, semblables à ce qu'y a été le blé apporté par l'apothicaire Hébert: le bon grain de quoi sont nées des moissons qui couvrent un immense et beau pays et qui, riches des deux forces et des deux douceurs, celles de la race et de celles de la terre, sont tout à la fois bien françaises et bien canadiennes.

Longtemps avant que Mistral n'ait dit: “Qui tient sa langue, tient la clé qui de ses chaînes le délivre”, la poésie canadienne a été, au lendemain de la conquête anglaise, la défense d'un peuple qui se sentait un peuple et qui ne voulait pas être asservi. Elle a été, dans cette guerre de l'intelligence, la cavalerie du parler français.

Ce fut le premier moment de la poésie canadienne, le temps des Napoléon Aubin, des Michel Bibaud, des Morin, des François-Xavier Garneau, etc. Grands poètes? Non, mais à la mesure de leur temps littéraire. Comme si les années qui avaient arraché la Nouvelle-France au “vieux pays” n'avaient pas existé, ils avaient gardé la forme de notre XVIIe siècle. Ils écrivaient des chansons, des épîtres, des satires, des épigrammes. Une pensée patriotique les inspirait souvent, mais le souffle leur manquait.

Avec la brise qui se mit à souffler du pays de Hugo, de Lamartine, de Musset, le souffle vint, un peu plus tard, à Octave Crémazie, à Pierre Chauveau, à Alfred Garneau, à Pamphile Lemay, à Louis Fréchette, et le soleil se leva, clair et chaud, dans leurs vers, pour éclairer le drapeau de Carillon, la découverte du Mississipi, les épopées et les batailles encore toutes saignantes, pour éclairer les beautés de la terre canadienne.

Cette poésie est la mère de la jeune poésie canadienne d'aujourd'hui. Cette jeune poésie a ses aînés et ses cadets. C'est, comme les familles de là-bas, une belle famille et qui ne saurait tenir tout entière ici. Mais ce serait ignorer le Canada, ignorer aussi quelque chose de la France que ne point connaître quelques-uns de ces cousins.

Voici d'abord un groupe d'aînés: Albert Ferland, Louis-Joseph Doucet, Albert Lozeau, Emile Nelligan, René Chopin, Paul Morin, Alphonse Désilets, Blanche Lamontagne.

Paul Morin mis à part, tous ces poètes ont les yeux fixés sur le Canada. Albert Ferland prend pour titre de son oeuvre principale “Le Canada chanté”. Il en dit en effet les horizons; il cherche à voir l'âme des bois. Il est le poète [illegible] et c'est de tout son [illegible]:

Splendeur des bois de mon pays
[illegible] toutes les feuilles que j'aime

Il aperçoit, ailleurs, derrière les troncs des érables, les silhouettes des défricheurs de jadis et il se rappelle

Les noms des fiers aïeux dont
l'honneur et la foi
Font pensif l'étranger qui traver-
se mes plaines.

Sa sensibilité vibre à “l'ennui de l'automne”, et il dit, en une splendide cadence, l'accueil fait par le semeur de blé à cet autre semeur, le soleil:

C'est ton oeuvre, soleil, créateur
des matins,
Semeur [illegible] pesant du sou-
verain [illegible]

(A suivre en page 2)

LA JEUNE POESIE CANADIENNE

(Suite de la page 1)

Toi qui, majestueux, vas ton chemin sublime
Jetant un printemps neuf sur nos printemps déteints.

Doucet, qui s'est mis à l'école de nos poètes du XVIe siècle et qui se plait souvent aux ballades, a moins que Ferland la vision des grands espaces, mais il sait enfermer ses regards dans un coin où il découvre un monde, il écoute le chant des charroyeurs, il s'arrête avec les engerbeurs qui rassemblent des javelles, il est l'amoureux des vieilles choses et des vieilles gens, il fait halte

Au vieux pont biscornu, plein de [illegible] et de mousse
Couché sur le ruisseau limpide et peu profond,
Qui [illegible] les pas de mon enfance douce.

Il [illegible] dans le fond du grenier,

Le vieux rôteau de frêne aux dents toutes crochues,

et il lui fait raconter [illegible] des blondes [illegible] et toute une [illegible]

[illegible]

Et l'accompagnement des orgues [illegible] elles-mêmes
[illegible] comme [illegible] et léger de goutte d'eau.

Mlle Blanche Lamontagne associe à la mélancolie une délicate émotion. Elle entend, dans le loin[illegible] passé, le ronronnement du rouet de sa grand'mère, filant à la fenêtre

[illegible]

Elle filait ses [illegible]
[illegible] la belle et robuste fermière

Et la plainte ancienne
—Rou, rou, filons la laine—
Disait à son rouet
—Voici le jour, n'es-tu pas prêt?
Rou, rou, rou, rou, filons la laine!

A côté de tous ces aînés, les cadets ne manquent pas. Ecoutons chanter deux: Francis Desroches et Jean Bruchési. Nous trouverons chez l'un et chez l'autre, avec le caractère de l'ancienne poésie canadienne, l'orientation de celle d'aujourd'hui, le sentiment [illegible] et la vision intérieure.

[illegible]

Vingt ans sonnent. Et le poète clame "en plein ciel":

Le jeune homme salue avec amour la vie
Sans voir que sur sa route il est parfois du sang.

Il parle aux cloches de Noël

Chantez pour le vieillard et pour l'enfant

Après s'être arrêté à prier devant le tabernacle, il conseille [illegible]

[illegible]

Maintenant, il relit l'histoire, il trouve au fortin de Long-Sault des éclairs d'épopée, et, dans la douceur et la beauté des îles de la Madeleine, dans le calme religieux d'un cimetière de pêcheurs, le poignant souvenir du drame d'un peuple.

Mais la terre canadienne vit toujours, et le travail: comme en une aquarelle, les coupeurs d'herbages apparaissent, se redressant à mi-corps dans l'eau, sous les rayons du soleil couchant.

(A suivre en page 4)

Parmi les joncs dans les marais

Paul Morin, lui, quitte le Canada; il dit l'harmonie d'un soir grec, il s'en va dans les allées de Trianon

Mon cœur français et moi, nous [illegible] ce matin
Le paisible hameau parfumé de fougère
Où Marie-Antoinette en paniers de satin
[illegible]

[illegible]

En ces brumes, comme en de merveilleux desseins, apparaissent d'aimables portraits, le grand'père et la grand'mère

Mon grand-père était cordonnier
Grand'mère prenait son fuseau
Et grand-père son fin couteau...
[illegible]

On [illegible] aussi non seulement [illegible] qui sait mener ses bœufs [illegible]

[illegible]

Cessation de l'Usage des Petites Cartes ou des Petites Enveloppes

L'usage des petites cartes et enveloppes aux diverses fêtes de l'année, surtout à Noël, cause beaucoup d'ennuis à la poste et au public, car ces envois sont difficiles à trier et sont facilement perdus. C'est à ce temps-ci que les vendeurs s'approvisionnent de cartes de souhaits et si on communique avec eux immédiatement et si on leur signale les objections suivantes, ils coopéreront sans doute avec la poste et cesseront de vendre des enveloppes et des cartes d'un format inférieur à celui de 3"x4.

1. Vue le petit format de ces cartes ou enveloppes, l'empreinte du timbre à date du bureau cache souvent une partie de l'adresse et il peut arriver alors que l'envoi soit mal distribué ou au moins retardé.

2. Le tri et la manipulation de ces envois sont difficiles et occasionnent des retards inévitables.

3. Il est également difficile d'oblitérer les timbres-poste à la machine à oblitérer dont se servent les grands bureaux et ceci entraîne aussi des retards.

4. Le petit format de ces cartes ou enveloppes les expose à sortir des paquets dont elles font partie et ceci peut aussi être une cause de perte.

L'envoyeur est seul responsable de toute perte, fausse livraison ou retard mentionnés ci-dessus s'il se sert de petites cartes ou enveloppes.

Les Canadiennes votaient en 1791

La constitution que nous octroya l'Angleterre en 1791 ne défendait pas aux femmes de voter. Mais nos grand'mères s'occupaient plus de leur foyer que des affaires politiques, aussi très peu allaient enregistrer leur vote.

En 1809, M. Joseph Papineau, le père du grand Papineau, briguait les suffrages de la division est de Montréal. Le poll était ouvert depuis quelques heures lorsqu'une femme âgée, encore fraîche et vigoureuse, se présenta pour voter. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter (on avait alors le vote ouvert) elle répondit d'une voix forte mais émue:

—Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Mme Papineau — née Rosalie Cherrier — avait deux soeurs. L'une fut la mère de Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, l'autre devint la femme de l'hon. Denis Viger.

On ne reprochera certainement pas à Mme Papineau d'avoir laissé un instant son foyer pour aller au poll enregistrer son vote pour un fils qui devait lui faire honneur.

UNE AUTO SURVINT...

(Suite de la Page 1)

composent un respectable équipage, et l'arrivée de M. Caillaux a produit un effet prodigieux.

C'est que le bon public et les badauds ont vu, là, un présage. Ce n'est pas, en effet, en ce somptueux appareil que le nouveau ministre des finances voudrait rouler notre détresse. Il n'aurait pas la sottise, comme les régimes déchus, de véhiculer en carosse la ruine publique, et de conduire ainsi en grande pompe le deuil d'un gouvernement. C'est, au contraire, le prestige et l'opulence nationale qu'il voulait assoir entre ses deux laquais. S'il proscrit le débraillé, c'est que le prix des cravates va baisser. Derrière son auto, il a déjà enchainé la déesse Fortune, et cette grande dame a quitté son bandeau pour lui plaire, et mis une robe neuve, ce qui ne lui était jamais plus arrivé depuis que les Boches ont refusé de nous payer.

Ah! oui, l'arrivée de l'auto de M. Caillaux a causé une fameuse surprise et une indicible émotion!

Songez donc un peu, mes amis, au succès qu'obtiendraient les agriculteurs de France s'ils parcouraient leurs fermes et leurs vigneronnages en belle auto, avec un laquais qui porterait cocarde, mais qui porterait aussi leur pioche et, au besoin, leur rateau.

Vous avez beau dire, l'élégance épate toujours quelqu'un, et rien ne prouve que ce grand flafla dont on attend le redressement financier, ne servirait pas aussi bien leurs modestes cultures que leurs petites affaires.

Tenez, je vais jusqu'au bout de ma pensée. Je suis persuadé que si, au moment de leurs moissons et de leurs vendanges, au lieu de sortir des chars mérovingiens, ces mêmes agriculteurs promenaient dans leurs terres ou dans leurs vignes de reluisantes automobiles, avec des laquais assis sur chaque gerbe et sur chaque benne, reluquant des moissonneuses et des vendangeuses en tenue de bal dansant la farandole tout autour, c'est parmi eux que tout Président de la République choisirait ses ministres, c'est avec eux qu'il formerait son équipe, au lieu de fouiller la Gironde et la Dordogne pour cette difficile besogne.

On a dit: "Créer" et "agir", pour nous refaire. Il y a mieux, mes amis, "Epater, épater!", voilà le vrai gage de succès!" Epater!" il n'y a que ça!...

J. L.

DECES

Nous apprenons la mort de Madame Rodts, mère de M. Octave Rodts, de cette ville.

Madame Rodts est décédée en Belgique le mois dernier.

Nous offrons à M. Rodts et à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

VOYONS, FERNAND !

Le onze avril, le Canada, journal officiel de la Commissions des licheurs et des liqueurs, commence un de ses éditor-boyaux par les phrases étonnantes que vous allez lire :

"Notre Influence à Ottawa"

"Monsieur Doucet, député de Kent, poursuivant sa campagne héroïque pour la langue française, pose des questions au ministère fédéral pour lui demander quand il doit traduire tel ou tel document public.

"Jusqu'à date, la réponse du ministère a été invariablement affirmative, et Monsieur Doucet en a été pour ses frais".

Depuis la découverte, par le jeune génie qui pontifie au Canada, de la Vénus du "sculpteur" Milo, aucun chef-d'oeuvre de bon sens et de logique, aussi merveilleux n'aurait été révélé aux Canadiens.

En vérité, c'est un spécialiste.

Comment le député de Kent demande au gouvernement: "Quand rendrez-vous justice à la langue française?"

Et le gouvernement répond: "Oui"!

Et l'ovine gazette et son ruminant rédacteur de bêler d'aise et de satisfaction.

Ravi, par la clarté et la précision de cette réponse, puisqu'il la cite, le jeune agnelet, collé à la tétine gouvernementale, continue à pourchasser de son bêlement indigné notre vaillant ami, qui, dans sa fierté d'Acadien intransigeant, a, ces jours derniers, cravaché la veulerie de la bergerie ministérielle.

Donc Fergnangnan continue :

"Il est véritablement comique de voir tout le bruit que l'on fait autour de l'intervention du député de Kent.

"A en croire les organes bleus et nationalistes de la Province, c'est lui qui va sauver notre race.

"Ce comique se double de quelque imprudence quand on songe que Monsieur Doucet appartient au parti de M. Meighen sous le régime duquel la langue française a eu tant à souffrir".

Ouida! Plus qu'aujourd'hui? En quelles circonstances? Ce serait le cas de le dire.

Nommez-les, comme disait l'autre au sujet des dix mille vierges.

Mais à quoi bon insister: si le français fut persécuté sous Meighen, est-ce une raison pour que ça continue sous King? Surtout quand nous avons à Ottawa un bloc solide de soixante-cinq députés, représentant et l'influence française et la presque totalité du parti au pouvoir.

Il est évident que le "Canada", qui aujourd'hui mangé à la crèche à se gaver jusqu'au dernier bouton, trouve que ça va bien, bien mieux qu'au temps des conservateurs.

C'était comme ça il y a deux cents ans en Pologne : Quand Auguste était saoul, il croyait que la Pologne était ivre.

Mais, détournant un instant sa pensée de la pâture quotidienne que lui sert le gouvernement, Fergnangnan nous dira-t-il ce qui s'est passé à Wembley et ce qui se passera encore cette année, pour ne lever qu'une pelletée dans toute cette ordure?

Nous racontera-t-il en quelle grande ou petite occasion il a, lui, député de Saint-Jacques, directeur d'un grand journal, protesté, soit à la chambre ou dans sa feuille, contre cet affront sanglant infligé à toute sa race!

Ou encore nous expliquera-t-il pourquoi le gouvernement King-Lapointe, qu'il révère et qui nous aime tant, n'a pas encore émis des timbres et des monnaies bilingues?

Il pourrait nous dire du même coup, quand cette juste réforme va s'accomplir.

Nous laissons la parole au bêlant député-journaliste : qu'il lâche un court instant le pis dégonflé, et nous raconte ses prouesses, ailleurs que dans le champ de la sculpture grecque ou du patronage nourricier.

(L'Homme Libre) Armand LAVERGNE.

LA JEUNE POESIE CANADIENNE

(Suite de la page 2)

Le ... au lieu de leurs faux qu'ils abaissent
De ... croissants d'argent plongés dans le flot bleu

Là-bas, sous le grand ciel, le semeur jette aux sillons
Le grain dont on fera l'hostie.

Et Jean Bruchési salue le paysan canadien:

Paysan canadien, à ton immense effort
Nous devons aujourd'hui d'être ce que nous sommes;
Race qui pour grandir a méprisé la mort,
Peuple deux fois béni, peuple de gentilshommes.
Sans doute, tu n'as pas parcouru l'univers:
Le sol et le ciel bleu furent ton premier livre;
A l'or tu préféras les grands érables verts,
Et tu savais lutter, puisque au savais vivre.

Ce n'est pas seulement le printemps, ce ne sont pas seulement des fleurs, et qui ne tromperont point: il y a déjà là, mélangés à ces fleurs, des fruits dont peut être fier un verger.

Telle est, vue rapidement, la jeune poésie canadienne. Assurément si sa science du mot et du rythme s'est grandement enrichie on ne saurait la comparer à la virtuosité de toute une école de ce côté-ci de l'Atlantique. Les poètes canadiens n'ont point de raffinements, la cadence musicale, l'impeccabilité de la forme d'un Moréas, d'un Henri de Régnier, d'un Paul Valéry, par exemple. Très sincèrement, je ne le crois pas. Sans doute, ils ont encore à apprendre dans cette voie: qu'ils apprennent encore? Mais qu'ils n'aillent pas trop loin.

Avant tout, qu'ils restent eux-mêmes. Qu'ils restent Canadiens. Qu'ils gardent leur pensée et la fleur de leur sensibilité nationale. Ils savent aujourd'hui regarder dans leurs âmes, comme ils savaient, depuis longtemps déjà, regarder leur terre. Ils voient le drame intérieur et le drame des champs, des bois, des eaux, du ... des travaux et des jours, et aussi tout ce qu'il y a de divin dans l'un et dans l'autre: pourquoi s'aventureraient-ils à chercher ailleurs d'autres sources de poésie? Qu'ils boivent à leur "claire fontaine".

Charles BAUSSAN.

ETAT MISERABLE

Mme Aug. Gribowski, d'Edgar, Wisc., écrit: "L'année dernière je souffrais terriblement de maux de l'estomac, de nervosité et de maux de tête. Je fus obligée de prendre le lit pour quelque temps et étais si misérable que j'aurais voulu mourir. J'entends alors parler du Novoro du Dr Pierre et m'en procurai. Je sentis une grande amélioration dès la première bouteille et continuai le traitement. Je n'ai plus la moindre trace de mon mal maintenant, je dors bien et ai un bon appétit". Ce vieux remède végétal a un effet salutaire sur les organes digestifs, le système nerveux et la circulation du sang. Il est vendu directement, pas dans les pharmacies. Ecrire au Dr Peter Fahrney & Sons, Co. Chicag. Ill.

Livré exempt de douane au Canada.